Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20261022-2026_082-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-082
CONSEIL MUNICIPAL 22/10/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 14
Nombre de suffrages exprimés Pour :14 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation
16/10/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, Mme MEZANGE Véronique, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
M. BOIS Florian donne pouvoir à Mme PEROCHAIN Paméla,

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme COLLEAUX Stéphanie, M. BOIS Florian

A été nommé comme **secrétaire** de séance : M. ENGEL Franck

2026-082 RENDRE COMPTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2026-015 du 27 mars 2026 et délibération 2026-060 du 24 septembre 2026.

Libellé	Dépenses TTC	Recettes TTC
Kiloutou décembre 2026	1 414.04€	
Kiloutou janvier 2027	1 414.04€	
Amendes de police 2026 (projet 3 910€)		1 330.00€

Le conseil municipal prend acte

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DOURDAIN le 22/10/2026
La Maire, Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20261022-2026_082-DE